

Décision

Générale

colonial

Décision n° 31-411-1931 Promotions

n° 31-411-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 février 1931

Numéro JO

n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro

28 février 1931

TEXTE INTÉGRAL

l'askari de 2° classe Ahmed Abouker, mle 29, à la solde annuelle de 2.160 franes, passe à la solde annuelle de 2.220 francs, à compter du 1er février 1951. L'askari de 23 classe Saïd Salech. mlie 590. à solde annuelle de 2.220 francs, à compter du 1er février 1931.